



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 33 - NOVEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## **5603 Direction départementale de la cohésion sociale**

### **1 Direction**

Arrêté N °2014325-0001 - Arrêté du 21 novembre 2014 portant subdélégation de signature de M. Thierry MARCILLAUD aux agents de la direction départementale de la cohésion sociale du Morbihan

..... 1



PRÉFET DU MORBIHAN

Direction départementale  
de la cohésion sociale

Arrêté portant subdélégation de signature de M. Thierry MARCILLAUD  
aux agents de la direction départementale de la cohésion sociale du Morbihan

Le directeur départemental de la cohésion sociale du Morbihan

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles et les décrets pris pour son application ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 13 janvier 2011 portant nomination de M. Jean-François SAVY en qualité de préfet du Morbihan ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, et notamment ses articles 4 et 9 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale ;

VU l'arrêté du premier Ministre en date du 29 janvier 2010 portant nomination dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 21 septembre 2012 nommant M. Thierry MARCILLAUD, directeur départemental de la cohésion sociale du Morbihan, à compter du 15 octobre 2012 ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 3 novembre 2014 nommant Mme Estelle LEPRÉTRE, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale, à compter du 1er décembre 2014 ;

VU l'arrêté du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance de brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU les arrêtés préfectoraux du 8 octobre 2012 portant délégation de signature à M. Thierry MARCILLAUD, directeur départemental de la cohésion sociale du Morbihan ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Morbihan

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MARCILLAUD, la délégation qui lui est consentie par l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2012 sera exercée par :

- Estelle LEPRÉTRE, inspectrice de la jeunesse et des sports, directrice départementale adjointe,
- Frédéric LE GOFF, inspecteur de première classe de la jeunesse et des sports,
- Véronique FORLIVESI, inspectrice de deuxième classe de la jeunesse et des sports,
- Aline VIELLE-BOUSSION, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale,
- Henrielle LE GUELLAUT, inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
- Valérie GUILCHET, attachée principale d'administration d'Etat,

Article 2 : La délégation de signature de M. Thierry MARCILLAUD est accordée, dans le cadre de leurs attributions :

**Dans le département «Politiques d'inclusion et d'insertion» :**

- Anne GUION, conseillère technique en travail social, pour :
  - l'aide sociale, le conseil de famille, l'aide médicale État, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs, la demande d'asile et les correspondances courantes relevant de ses attributions-
- Laurence VIDAL conseillère technique en travail social, pour :
  - les procès-verbaux et les avis de la CCAPEX, le rSa, l'APRE, le PTIE et les correspondances courantes relevant de ses attributions-
- Valérie POMARIEGA, conseillère technique en travail social, pour :
  - la santé précarité, l'aide alimentaire et les correspondances courantes relevant des ses attributions-
- Irène LE CLAINCHE, conseillère technique en travail social, pour :
  - le programme régional et départemental pour l'insertion des personnes immigrées (PRIPI) et les correspondances courantes relevant des ses attributions-
- Erwan LE BOUDEC, secrétaire administratif de classe normale, uniquement pour :
  - la signature des décisions de la commission départementale d'aide sociale

- Isabelle GRALL, secrétaire administratif de classe normale, pour :
  - toutes les correspondances de la commission de réforme
- et pour Marina BEAUDOUIN, secrétaire administratif de classe normale, pour les procès-verbaux de la commission de réforme
- Sylvie AUREL, secrétaire administratif de classe supérieure, et Nathalie GAUTIER, adjoint administratif principale deuxième classe, pour :
  - toutes les correspondances du comité médical.
- Marina BEAUDOUIN et Erwan LE BOUDEC, secrétaires administratifs de classe normale uniquement pour la signature des comptes rendus et des procès verbaux et des décisions des commissions d'arrondissement de Vannes, Lorient et Pontivy pour l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP).

**Dans le département «Promotion des activités physiques, sportives et de la vie associative» :**

Pour la présidence des jurys d'examens BNSSA mis en place par la DDCS du Morbihan pour le compte de la préfecture, la délégation est consentie à :

- Christian FRETTE, conseiller technique et pédagogique à la DDCS du Morbihan, professeur de sport, maître nageur sauveteur, moniteur de secourisme, éducateur sportif second degré des activités de la natation ;
- Céline GIBOU, conseillère technique et pédagogique à la DDCS du Morbihan, professeure de sport ;
- Claire GUERIN, conseillère technique et pédagogique à la DDCS du Morbihan, professeure de sport ;
- Jean-Paul RENOU, conseiller technique et pédagogique à la DDCS du Morbihan, professeur de sport.

**Pour la mission droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes**

- Céline RONSSERAY, chargée de mission départementale droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes, pour la correspondance courante relevant de ses attributions.

Article 3 : L'arrêté de subdélégation de signature du 29 septembre 2014 de M. Thierry MARCILLAUD à des fonctionnaires de la direction départementale de la cohésion sociale du Morbihan est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Vannes, le 21 novembre 2014

Le directeur départemental de la cohésion sociale,  
Thierry MARCILLAUD